



POUR NOTRE RÉMUNÉRATION, NOTRE POUVOIR D'ACHAT : EXIGEONS NOTRE DÛ !

De l'argent, il y en a...

Le gouvernement l'a donc décidé : il n'y aura donc pas d'augmentation générale pour les fonctionnaires en 2022. C'est un choix politique et le prétexte de la dette publique n'est qu'un leurre !

Une fois de plus, le gouvernement vient de refuser de dégeler la valeur du point d'indice des 5,4 millions de fonctionnaires. Cela fait désormais dix années que les gouvernements successifs refusent une augmentation générale pour l'ensemble des fonctionnaires et le résultat est sans appel :

entre 2009 et 2019, selon l'Insee, notre rémunération a diminué de 0,7 % pendant que celle des salarié.es du privé augmentait de 4,8 % (en prenant en compte l'intégralité de la carrière, c'est à dire en incluant les passages d'échelons et les promotions). La reconnaissance de l'engagement et des compétences des agent-es de la fonction publique, encensée avec la crise sanitaire, ne passera donc pas par une revalorisation des salaires. Par ailleurs, l'ampleur de la baisse de notre pouvoir d'achat est à mettre en relation avec la baisse de l'attractivité des carrières dans la fonction publique. Une étude de la DGAFP de 2020 indique que le nombre de candidat-es aux concours de la fonction publique d'État est en baisse constante pour un nombre de postes offerts similaires.

Et pourtant les agent-es de la fonction publique hors entreprises publiques sont directement à l'origine de la production de 18 % du PIB, 390 milliards d'euros en 2019, sans même tenir compte de l'utilité sociale de leur activité ! C'est autant que l'ensemble des ménages et 4 fois plus que ce que produisent les institutions financières !

Les arguments mis en avant par les différents gouvernements depuis une dizaine d'années pour refuser l'augmentation générale des fonctionnaires sont toujours les mêmes : cela coûterait trop cher et augmenterait la dette publique (près de 2 milliards d'euros pour une augmentation de 1%)! Et

le gouvernement Macron ne nous a pas épargné ces boniments pour maintenir en 2022 le gel du point d'indice. Rappelons-nous que c'est à peu près pour les mêmes raisons qu'ils suppriment des emplois de fonctionnaires en particulier à la DGFIP. Mais on le sait la dette publique a bon dos quand il s'agit des fonctionnaires et des services publics. En revanche quand il s'agit des aides publiques versées aux entreprises sans aucune contrepartie fiscale, sociale ou environnementale, la dette publique n'existe plus. Quand il s'agit de supprimer l'ISF et de se priver ainsi de 3,32 milliards d'euros par an, la dette publique n'existe plus. Quand il s'agit de rendre de moins en moins progressif l'impôt sur le revenu à travers de nombreuses « niches fiscales » ou le prélèvement forfaitaire unique (PFU) sur les revenus financiers qui limite l'imposition de ces revenus à 12,8 %, alors qu'auparavant, ils pouvaient être imposés aux taux marginaux de 0 %, 11 %, 30 %, 41 % ou 45 % en fonction de l'importance totale des revenus, la dette publique n'existe plus.

Sans oublier également la fraude et l'évasion fiscales qui coûte un « pognon de dingue » et qui font la une de tous les médias ou presque, régulièrement. Face à ces scandales, nos dirigeants nous assènent toujours les mêmes réponses : la « moralisation du capitalisme », l'éradication des paradis fiscaux ou encore le renforcement du contrôle fiscal sans toutefois donner à la DGFIP en particulier, les moyens humains, matériels et législatifs de faire le travail nécessaire. Pire, ils continuent de supprimer des milliers de postes de « contrôleurs fiscaux » et laissent ainsi filer entre 80 et 100 milliards d'euros chaque année.

On le voit la dette publique n'est qu'un prétexte pour ne pas renforcer, développer les services publics, encore moins augmenter comme il se doit les fonctionnaires. Ce sont des choix politiques. Et l'argent existe bel et bien. Il est urgent d'exiger notre dû et pour cela d'être massivement en grève le 27 janvier prochain.

Mais que se passe-t-il aux Antilles?

Vu de l'hexagone on peut se demander pourquoi les antillaises et antillais se sont lancés dans un tel blocage? Anti-vax certes? Anti pass sanitaire sûrement. Mais surtout anti vie chère. Comment expliquer que depuis 2009 et le mouvement sur la « profitation » rien n'a changé en Martinique et en Guadeloupe. Les prix des produits de première nécessité qu'ils soient importés ou produits sur place sont en moyenne 30 à 50% plus chers qu'en France hexagonale. Ces îles et les outils de production, les banques, les terres sont détenus par une minorité dont les ancêtres possédaient des esclaves. Alors depuis, l'esclavage a été certes aboli mais le pouvoir reste aux mains des mêmes. D'où la violence des mouvements, d'où les blocages, d'où les destructions. Ça n'est certes pas excusable mais ça aide à comprendre pourquoi nous en sommes arrivés là aux Antilles. Sans oublier la contamination des sols et des habitants au chlordécone. Rappelons également que le taux de chômage avoisine les 30% et explose davantage chez les jeunes, que les minimas sociaux y sont inférieurs, etc. Les Antilles sont loin des yeux et loin du cœur sauf pendant les campagnes électorales et encore.

Solidaires finances publiques apporte tout son soutien à ces français et françaises d'outre-mer et revendique pour elles et eux aussi plus d'équité et de justice sociale. Cela passe notamment par une revalorisation des rémunérations du privé et du public dignes de ce nom!

Les remerciements c'est bien, la revalorisation de notre rémunération c'est bien mieux !

Face à notre travail, nos compétences, notre technicité, notre présence malgré tout, notre sens du service public, nos dirigeants non que des remerciements toujours et encore à nous donner. C'est doux aux oreilles mais pas au porte-monnaie ! En effet, les remerciements ne payent pas notre loyer ou notre crédit !

Augmenter la valeur du point d'indice et notre indemnitaire serait une mesure de justice sociale pour l'ensemble des fonctionnaires et des agentes et agents de la DGFIP. En effet, depuis 2010, le point d'indice n'a en effet été revalorisé que de 1,71% alors que l'inflation cumulée sur la même période est de 14,1%. Érosion constante qui conduit au fil du temps à une perte de pouvoir d'achat de plus de 20 % entre 2000 et 2020, c'est à dire qu'un agent à grade et échelon et identique gagne 20 % de moins en 2020 qu'en 2000. Sur la même période les rémunérations dans le secteur privé ont augmenté de plus de 12% en euros constants !

20% de pouvoir d'achat supplémentaire ! Ajoutez-les à votre rémunération actuelle et vous percevrez

ce qu'il vous manque pour revenir à ce qui existait avant que les gouvernements successifs n'organisent la paupérisation d'une frange croissante des fonctionnaires ! Afin d'avoir une idée précise de la perte de votre pouvoir d'achat, Solidaires Finances Publiques met à votre disposition sur le site national une calculatrice qui vous convaincra un peu plus (nous l'espérons) de vous mobiliser !

Et ce ne sont pas les quelques miettes lâchées aux enseignant-es, à certain-es soignant-es et même aux agentes et agents de la DGFIP qui permettent de compenser la disette de ces dernières années.

Le gouvernement actuel s'autoproclame le gouvernement du pouvoir d'achat et met en avant les revalorisations catégorielles comme celles des policiers et les revalorisations des débuts de carrière de la catégorie C. Cette dernière, pour indispensable qu'elle soit, a accentué le tassement des grilles indiciaires. En d'autres termes, le changement d'échelon est quasiment sans incidence financière pour une part croissante de collègues.

Les fonctionnaires perdent du pouvoir d'achat depuis trop longtemps. Alors que pendant ce temps-là, on voit que les fortunes du CAC 40 grossissent à en atteindre une obésité morbide, que la fraude et l'évasion fiscales n'ont jamais été si peu combattues.

En outre, la crise sanitaire accentue les difficultés d'approvisionnement en matières premières, ce qui accroît l'inflation. Les paniers de course sont de plus en plus chers avec moins d'articles dans le caddie ! Idem pour le plein de la voiture ! Fonctionnaires, salarié.es du privé et retraité.es ne s'en sortent plus avec leurs salaires, les fins de mois commencent de plus en plus tôt.

Un dégel du point d'indice augmenterait aussi mécaniquement le montant des cotisations et financeraient la protection sociale via la CSG, CRDS, retenue pension civile... Encore une fois, le gouvernement fait un mauvais calcul en gelant la rémunération des fonctionnaires.

Pour finir, le débat public se caractérise le plus souvent, hélas, par un flot caricatural d'idées reçues s'agissant des fonctionnaires, et laisse trop souvent la part belle à des constats et statistiques partiels et partiels. Leurs rémunérations et la part



de la masse salariale dans la dépense publique n'échappent évidemment pas à ces travers.

Solidaires finances publiques ne rappellera donc jamais assez que les fonctionnaires sont avant tout des salarié.es. Et pour l'immense majorité d'entre eux, ce sont des salariés de classe modeste et moyenne partageant les mêmes difficultés que celles de leurs homologues du secteur privé. Ce ne sont pas des rentiers ni des bénéficiaires de stocks-options et autres dividendes; et les fonctionnaires, eux, vivent et dépensent leur revenu en France sans risque d'expatriation incivique pour ne pas remplir leur devoir fiscal... Notre travail est reconnu, nos savoirs faire aussi, nos compétences sont réelles : EXIGEONS notre dû

Revaloriser les rémunérations : ils peuvent et ils doivent le faire !

Amélie de Montchalin, Ministre de la fonction et de la transformation publiques, a déclaré le 9 décembre 2021 que les conditions d'une revalorisation du point d'indice ne sont pas réunies. Il s'agirait même selon elle d'une solution de facilité et que cela coûterait trop cher ! Vraiment ?

Une augmentation d'1% du point d'indice représente aux environs de 2 milliards d'euros pour le budget de l'État. Une hausse de 10 % du point d'indice constitue une dépense de près de 20 milliards d'euros par an. Une telle augmentation permettrait de compenser seulement la moitié de la perte de pouvoir d'achat subie par les fonctionnaires depuis 2000.

Comment trouver 20 milliards d'euros ? Interrogez le Gouvernement. Des idées il en a. Suppression de l'ISF pour un coût de 3,32 milliards d'euros par an. Baisse des impôts dit de production, 10 milliards d'euros par an, transformation du CICE en baisse pérenne de cotisations sociales, un coût de 20 milliards d'euros par an ! Et pour combattre les inégalités salariales, il convient également de revaloriser l'ensemble des grilles indiciaires par l'attribution de points d'indice supplémentaires

Quand la DGFIP fait des économies sur notre dos !

Depuis des années, les agentes et agents de la DGFIP subissent suppressions d'emplois sur suppressions d'emplois, restructurations sur restructurations détériorant à chaque fois un peu plus leurs conditions de travail. Depuis des années, les agentes et agents se sont « adapté.es » à toutes les évolutions afin d'assurer au mieux leurs missions de service public...mais sans jamais voir d'augmentation de leur rémunération.

Mais il y a pire encore ! L'analyse de l'exécution de la loi de finances fait apparaître une démarche volontaire de l'administration, totalement scanda-

leuse qui ne peut être imputée au Parlement.

Depuis plusieurs années, la DGFIP ne recrute plus à hauteur des emplois budgétairement ouverts en loi de finances. C'est ce qui explique les milliers de postes vacants. Cette situation, dénoncée par la Cour des comptes perdure depuis 2014 ! Si cette situation était involontaire, il suffirait alors à l'administration d'augmenter significativement les recrutements les années suivantes pour pourvoir aux emplois ainsi inoccupés. Or, ce n'est nullement la voie empruntée.

Ainsi en 2018, la DGFIP a supprimé 438 emplois supplémentaires de plus que ce que lui imposait la loi de finances, en 2019, 73 emplois supplémentaires et en 2020, 360 emplois supplémentaires ! Sur trois ans la DGFIP a ainsi supprimé 871 emplois supplémentaires en plus de la saignée que lui impose le Parlement !

53,22 millions d'euros en 2018, 60,97 millions d'euros en 2019, 82,3 millions d'euros en 2020, soit sur trois ans, la bagatelle de 196,49 millions d'euros de crédits de personnels qui n'ont pas été utilisés ! Des crédits budgétaires de rémunération des personnels sont ainsi « économisés » sur le dos de l'ensemble des agentes et des agents de la DGFIP qui doivent donc absorber l'accroissement de la masse de travail. Alors le temps de la revalorisation est venue, pas uniquement exceptionnel mais de façon pérenne et collective, . !

La Cour des comptes relève également que le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) est négatif. Ce qui signifie qu'en dépit de l'augmentation de l'ancienneté de l'ensemble des agentes et des agents, les départs en retraite des plus anciens, en partie remplacés par le recrutement de jeunes agent-es conduisent à une diminution du montant total des dépenses de personnel.

Enfin, la Cour des comptes le souligne elle-même, cette situation est liée à un contexte d'absence de mesure générale de revalorisation des traitements !

Et que croyez-vous que la DGFIP fasse de ces économies réalisées sur le dos des personnels ? Elle en restitue une partie. Mais elle décide aussi de réallouer ces fonds à d'autres dépenses au travers de la trop fameuse, fongibilité asymétrique. Ainsi en 2020, elle a transféré 49,5 millions d'euros de crédits alloués au paiement des personnels à d'autres dépenses de fonctionnement ou d'investissement !

La DGFIP dispose donc de marges de manœuvres financières en matière de rémunération de personnel. Elle doit bien évidemment d'abord pourvoir aux emplois ouverts en loi de finances en augmentant le nombre de recrutements aux concours. Mais elle peut et elle doit très largement revaloriser le régime indemnitaire.

RÉUSSIR LA GRÈVE DU 27 JANVIER À LA DGFIP, PREMIÈRE ÉTAPE POUR OBTENIR NOTRE DÛ.

La question salariale est partout prégnante pour l'ensemble des salarié.es du privé comme du public mais aussi pour les retraité.es et les jeunes. Cette question est d'autant plus centrale que l'inflation galopante ne cesse au fil des mois d'amoindrir le pouvoir d'achat du plus grand nombre et que les profits, dividendes n'ont jamais été aussi élevés depuis 2018. Mais malgré la reprise économique, les salaires n'augmentent pas ou si peu et les inégalités ne cessent de se creuser.

Face à cette situation, de nombreuses grèves dans le privé mais aussi dans le secteur public ont éclaté ces dernières semaines pour exiger l'augmentation des salaires. C'est le cas dans les entreprises du commerce (Leroy Merlin, Décathlon, Labeyrie...),

de l'industrie, la chimie (Bergams, Sanofi), du transport (Transdev, SNCF), à la sécurité sociale. Et des luttes persistent dans l'éducation (AESH, AED, animation périscolaire), dans le secteur associatif, la santé, le social...

A la DGFIP aussi, la rémunération, la question du pouvoir d'achat sont une question cruciale. Les primes versées en décembre même si elles ont été un petit coup de pouce ne sont pas la solution et ne compensent pas la baisse de notre pouvoir d'achat.

Nous devons, nous aussi, le plus massivement possible, nous mobiliser pour aller chercher ce qui nous est dû. Revendiquer le dégel de la valeur du point d'indice mais également de notre propre indemnitaire (ACF, IMT) est aujourd'hui crucial pour peser sur les futures négociations à la DGFIP.

C'est pour cela que Solidaires Finances Publiques appelle l'ensemble des agentes et des agents à être en grève le 27 janvier (journée de grève intersyndicale et interprofessionnelle) pour faire entendre nos revendications et peser sur les prochaines négociations. Cette journée est pour nous une première étape pour obtenir notre dû !

Nous le savons, la situation sanitaire actuelle va rendre difficile cette mobilisation. Mais être en télétravail ne signifie pas ne pas pouvoir être en grève. En effet, les télétravailleuses et télétravailleurs ont les mêmes droits que celles et ceux en présentiel. Vous pouvez donc également être en grève (il vous suffira d'envoyer un mail à votre responsable de service avant le début de la plage fixe le 27 janvier).

**DONC PLUS AUCUNE HÉSITATION,
QU'ON SOIT EN TÉLÉTRAVAIL OU EN PRÉSENTIEL**

LE 27 JANVIER 2022,

SOYONS MASSIVEMENT EN GRÈVE

POUR EXIGER ET OBTENIR NOTRE DÛ !

